

03 NOV 2025

DÉCISION N° 00548 /CDEC/DAG/DAAB/MYB DU
PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°000006/DAO/CDEC/CIPM/2025 DU 29 AOUT 2025 RELATIF
A L'ACQUISITION DES LICENCES MICROSOFT ET ANTIVIRUS A LA
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DU CAMEROUN (CDEC).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- Vu la loi n° 2008/003 du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations ;
Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret n° 2011/105 du 15 avril 2011 portant organisation et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2023/035 du 20 janvier 2023 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu le décret n° 2023/036 du 20 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu l'arrêté n°00000023/MINFI du 01^{er} décembre 2023 fixant les règles relatives à l'organisation financière et comptable, les modalités de dépôt et de retrait, de consignation et de déconsignation des fonds et/ou valeurs détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés ;
Vu la résolution n° 2023/008/CDEC/CA du 15 mai 2023 portant nomination du Caissier Général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).
Vu la résolution n° 000024/CDEC/CA du 23 décembre 2024 portant adoption du budget de l'exercice 2025 de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°000006/DAO/CDEC/CIPM/2025 du 29 aout 2025 relatif a l'acquisition des licences MICROSOFT et antivirus à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;

DÉCIDÉ :

Article 1^{er} – Est pour compter de la date de signature de la présente décision, **déclaré attributaire** de l'Appel d'Offres National Ouvert N°000006/DAO/CDEC/CIPM/2025 du 29 août 2025 relatif a l'acquisition des licences MICROSOFT et antivirus à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) :

ATTRIBUTAIRES	MONTANT D'ATTRIBUTION (TTC)	DÉLAI
MTN CAMEROUN Ltd BP : 15574 DLA Tel : (+237) 677 550 776 RC/YAO/2020/M/215 M099800009100C	47.957.222 <i>(Quarante-sept millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent vingt-deux)</i> Francs CFA	Soixante (60) jours

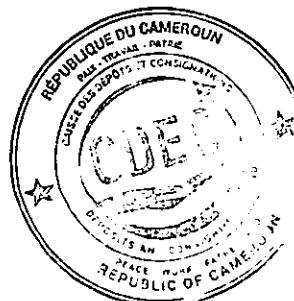
Article 2 - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera/.

03 NOV 2025

Ampliations :

- ❖ DG/DAG :
- ❖ PCIPM/CDEC :
- ❖ JDM - ARMP (pour publication) :
- ❖ Chrono/Archivage :
- ❖ Affichage.

Fait à Yaoundé, le



Richard Eina Obam
Directeur Général